

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

COMMUNE DE RAPALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE RAPALE

SEANCE DU 26 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze le vingt six avril à dix sept heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur FONDACCI de PAOLI Jean-Claude, Maire.

DATE DE CONVOCATION :

16/04/2014

DATE D’AFFICHAGE :

16/04/2014

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice 11

Présents 10

Votants 10

VOTE :

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstentions : 0

OBJET :

Adoption du Budget Primitif
2014 M14

Acte rendu exécutoire après
dépôt
en Préfecture le

et publication ou notification
du

Etaient présents : Mmes PELLONI, PASQUALINI, MM. BURGER, CASU, PIEVE, RAFFAELLI, TOMASINI, FONDACCI de PAOLI, SANCIU.

Etaient absents : M. BONELLI.

Le quorum étant atteint ;

Il a été procédé à l'élection du Secrétaire de séance ;

Mme PASQUALINI ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle que le budget Général (M14) tel qu'il vient d'être voté doit cependant faire l'objet d'une délibération indiquant son montant.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se plier à cette règle.

Le conseil, se référant au BP 2014, tel qu'il vient de le voter, dit que celui-ci s'équilibre, en recettes et dépenses comme suit :

Fonctionnement :	dépense :	330.723,61
	Recette :	330.723,61

Investissement :	dépense :	74.016,32
	Recette :	74.016,32

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Maire

